

24 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 juin 2005](#)

Télévox

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion de marchés pluriannuels de services à durée indéterminée concernant la réservation de temps d'antenne télévisée sur toutes les chaînes régionales néerlandophones et francophones pour la diffusion du magazine régional Télévox.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion de marchés pluriannuels de services à durée indéterminée concernant la réservation de temps d'antenne télévisée sur toutes les chaînes régionales néerlandophones et francophones pour la diffusion du magazine régional Télévox.

La Défense souhaite garantir une visibilité positive continue sur une base annuelle par la communication intégrée concernant son image, et ceci conformément au plan stratégique et au plan directeur. Dans le cadre de l'optimisation de la communication interne et externe par des vecteurs divers, TELEVOX utilise le média TV comme un des vecteurs de communication primaire de la Défense. Les émissions TELEVOX-régional viennent en complément des émissions TELEVOX-national qui soutiennent, entre autre, la campagne de recrutement pour 2006. Les marchés pour les chaînes régionales seront réalisés selon une procédure négociée sur la base des monopoles de fait imposés par "Regionale TV Media (RVTM)" et "La Fédération des Télés Locales Wallonie-Bruxelles". Celles-ci sont les seules régies média habilitées à commercialiser les espaces de diffusion de programmes "espace concédé" sur les réseaux des 11 chaînes locales néerlandophones et des 12 chaînes locales francophones.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe